

IMPORTANT

SI VOUS ÊTES DÉJÀ ADHÉRENT :

En indiquant mon adresse e-mail, j'accepte de recevoir par ce biais des informations commerciales :

- de la part de la Mutuelle Complémentaire. Si vous ne le souhaitez pas, cochez la case ci-contre

- de la part des partenaires de la Mutuelle Complémentaire. Si vous ne le souhaitez pas, cochez la case ci-contre

Je suis informé(e) que mon adresse e-mail pourra être utilisée par la MCV PAP pour me fournir des informations ou des documents. Si vous ne le souhaitez pas, cochez la case ci-contre

En indiquant mon numéro de téléphone, j'accepte de recevoir par ce biais des informations commerciales :

- de la part de la MCV PAP. Si vous ne le souhaitez pas, cochez la case ci-contre

- de la part des partenaires de la MCV PAP. Si vous ne le souhaitez pas, cochez la case ci-contre

Je suis informé(e) que mon numéro de téléphone pourra être utilisé par la MCV PAP pour me fournir des informations. Si vous ne le souhaitez pas, cochez la case ci-contre

SI VOUS N'ÊTES PAS ADHÉRENT :

En indiquant mon adresse e-mail, j'accepte de recevoir par ce biais des informations commerciales :

- de la part de la MCV PAP. Si vous ne le souhaitez pas, cochez la case ci-contre

En indiquant mon numéro de téléphone, j'accepte de recevoir par ce biais des informations commerciales :

- de la part de la MCV PAP. Si vous ne le souhaitez pas, cochez la case ci-contre

Je suis informé(e) que je peux m'opposer à tout moment à l'utilisation de cette adresse e-mail et/ou ce numéro de téléphone par la MCV PAP. Pour cela je dois envoyer un courrier à l'adresse suivante : MCV PAP - Service Gestion de l'Adhérent - 93545 BAGNOLET CEDEX.

NOUS RENCONTRER Et nous joindre



UN ACCUEIL PERSONNALISÉ

52 rue de Sévigné Paris 3^e de 8:45 à 16:30
Métro : Saint-Paul ou Chemin Vert



01 42 76 12 48
de 8:30 à 16:30



CONNECTEZ-VOUS SUR NOTRE SITE
mutcomplementaire.fr

VOTRE CONTACT PRIVILÉGIÉ

Mutuelle
complémentaire
des agents publics

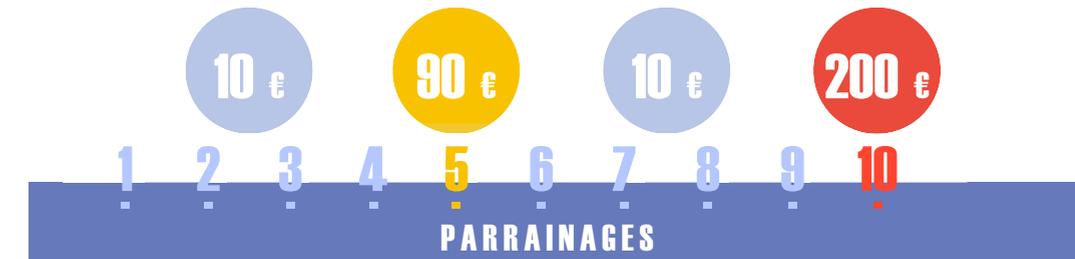
Recommandez
un collègue de travail
et bénéficiez de notre

OFFRE PARRAINAGE

Jusqu'à **200 €**
en chèques cadeaux
pour 10 parrainages
et l'on recommence !



FACILITEZ L'ADHÉSION DE VOS COLLÈGUES DE TRAVAIL
ET GAGNEZ DES CHÈQUES CADEAUX



Ce n'est plus un secret pour vous,

En parrainant vos collègues de travail, recevez des chèques cadeaux multi-enseignes d'une valeur de **10 €** pour chaque adhésion, un bonus de **50 €** au cinquième parrainage, soit **90 €** pour 5 parrainages et un cumul de **200 €** pour 10 parrainages. Parlez-en autour de vous !



Union Nationale
DES MUTUELLES
DE LA SANTÉ



unmft



MUTUALITÉ
FRANÇAISE

Document non contractuel

Dév-mb 07/06/2021 Réf A 0110621

Mutuelle
complémentaire
des agents publics

Nous prenons soins de ceux qui prennent soin des autres.

À LA MUTUELLE COMPLÉMENTAIRE VOUS PARRAINEZ

Vous aidez à construire la chaîne de solidarité.

La solidarité, c'est une des valeurs que la Mutuelle Complémentaire des agents publics défend depuis plus de 60 ans.

Avec vous, nous continuerons de construire une grande chaîne humaine solidaire. Alors, faites découvrir votre Mutuelle à vos collègues de travail et gagnez de nombreux chèques cadeaux multi-enseignes.

LE PARRAIN : VOUS

Jusqu'au 31 décembre, le parrain reçoit un chèque cadeau multi-enseignes d'une valeur de 10 € dès la 1^{ère} adhésion et jusqu'à la 4^{ème}. Un chèque cadeau de 50 € à la 5^{ème} adhésion : soit 90 € pour 5 adhésions et un cumul de 200 € pour 10 adhésions.

Plus vous participez activement au succès de votre Mutuelle, plus vous gagnerez de chèques cadeaux. Le nombre de filleuls est illimité.

LE FILLEUL : VOTRE COLLÈGUE DE TRAVAIL

Il bénéficie d'une formule adaptée à ses besoins de santé et d'une cotisation juste et solidaire dans toutes les étapes de sa vie.

DEVENIR PARRAIN : C'EST FACILE

REEMPLIR LE BULLETIN DE PARRAINAGE

Le découper, le remettre à votre conseiller de proximité ou le déposer à notre accueil ou l'adresser à Mutuelle Complémentaire Service Développement 93545 BAGNOLET CEDEX.

DEVENEZ ADHÉRENT-RELAIS

Renseignez-vous !

RÈGLEMENT DU PARRAINAGE

Au 01/01/2019

QUI PEUT ÊTRE PARRAIN (MARRAINE) ?

Tous les adhérents MCV PAP, membres participants définis à l'article 5-1 a-b-d-e peuvent participer à notre offre de parrainage (voir extraits des statuts de la MCV PAP¹).

Sont exclus les administrateurs, les correspondants, les salariés de la MCV PAP et leurs familles respectives.

QUI PEUT DEVENIR FILLEUL(E) ?

Tous les nouveaux adhérents membres participants définis à l'article 6-1 a-b-d-e qui souscrivent à l'une de nos couvertures santé. Un(e) même filleul(e) ne peut être parrainé(e) qu'une seule fois.

COMMENT DEVENIR PARRAIN (MARRAINE) ?

Le bulletin de parrainage doit être rempli lisiblement et en lettres majuscules par les deux parties. Vous avez la possibilité de le remettre à votre correspondant, à votre conseiller MC ou le déposer à notre accueil ou bien l'adresser à Mutuelle Complémentaire Service Développement 93545 BAGNOLET CEDEX. Dans tous les cas, il doit être accompagné du bulletin d'adhésion dûment rempli et signé par le filleul. Renouvelez ces opérations pour chaque nouveau bulletin de parrainage.

A PARTIR DE QUAND VOTRE PARRAINAGE EST-IL VALABLE ?

Le parrainage est reconnu valable à la date de saisie de l'adhésion (donc après validation des informations par nos services).

QUELLE EST LA DATE LIMITE DU PROGRAMME DE PARRAINAGE ?

La date limite de ce programme est fixée au 31 décembre 2022, éventuellement reconductible. Le nombre de parrainage est illimité.

QUELS SONT LES AVANTAGES DU PARRAIN (DE LA MARRAINE) ?

Outre le fait de faciliter l'adhésion d'un collègue de travail, le parrain reçoit à son domicile pour chaque nouvelle adhésion un chèque cadeau multi-enseignes KADÉOS d'une valeur de 10 €, au 5^{ème} parrainage un bonus de 50 € soit 90 €, au 10^{ème} parrainage le parrain aura reçu un cumul de 200 €. Le parrain peut recommencer un nouveau cycle.

hôpitaux psychiatriques et des administrations annexes.

b - Les personnels relevant d'établissements de soins de cure et d'hébergement d'Île-de-France.

d - Les autres salariés exerçant leur activité professionnelle dans un établissement, services, d'Île-de-France relevant de la fonction publique.

e - Les étudiants jusqu'à l'âge de 30 ans des écoles et instituts de la fonction publique, ainsi que les étudiants relevant des écoles médicales et paramédicales, les enfants ou conjoint(e) de membres participants (étudiants, apprentis, BTS en alternance...). Les internes en médecine et les salariés ne relèvent pas du statut étudiant.



Mutuelle
complémentaire
des agents publics

BULLETIN DE PARRAINAGE
OFFRE RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS JUSQU'AU 31/12/2022

MARRAINE OU PARRAIN

ÉCRIRE LISIÈLEMENT EN LETTRES MAJUSCULES

Numéro de sécurité Sociale*	
Nom*	
Prénom*	
Adresse*	
Code Postal *	Ville *
Tél.*	
Ets/Direction*	
Service ou lieu de travail*	

VOTRE FILLEUL(E)

ÉCRIRE LISIÈLEMENT EN LETTRES MAJUSCULES

Numéro de sécurité Sociale*		Date du jour*	
Nom*			
Prénom*			
Adresse*			
Code Postal *	Ville *		
Tél.*			
Mail*			
Ets/Direction*			
Service ou lieu de travail*			

* Tous les champs sont obligatoires

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 06/01/1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès à vos données à caractère personnel, à leur rectification, à leur effacement, à leur limitation, à la portabilité et à leur opposition sur notre fichier. Ces droits peuvent être exercés auprès du Délégué à la Protection des Données de la Mutuelle par courrier : MCV PAP - Délégué à la protection des données - 93545 Bagnolet Cedex ou par e-mail : dpomc602@mc602.com